

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis 10/2011

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 10/2011 était composée de Madame et Messieurs les conseillers suivants :

- Jacqueline Schmid
- Delle Donne Francesco
- Mora Julien
- Jenzer Gérard
- Richard Ducret
- Marguet Christian, excusé, non remplacé
- Ney Jean-Samuel, en qualité de président rapporteur

La commission s'est réunie à une seule reprise, le jeudi 11 août en présence de Monsieur Christian Friedli, municipal responsable. La commission le remercie pour sa disponibilité, et sa très bonne connaissance du dossier.

1 Objet du préavis

Remplacement du véhicule multifonctionnel pour le secteur de l'entretien du domaine public (EDP)

2 Préambule

Le concept de transport et gestion des bennes utilisées par l'ensemble des secteurs d'exploitation (entretien du domaine public EDP) a été mis en place dès 2002 à l'occasion de l'achat d'un véhicule du type Lindner, pour un montant de Fr. 230'000.-. Ce véhicule donne entière satisfaction et correspond entièrement aux énormes besoins divers de nos services communaux. Cependant, après 8 ans, ce véhicule dont l'utilisation correspond à 30 % de la masse de tous les véhicules du parc, a besoin de grosses réparations, dues essentiellement aux charges très lourdes qu'il doit supporter. Toutes les pièces qui doivent être remplacées sont des pièces d'usure qui ont des coûts très chers (réparations minimum 36'000.-). Ceci ne garantit pas le bon fonctionnement du véhicule. Le choix de le remplacer maintenant, avant de gros frais est une bonne opération, avec un prix attractif. En comparaison, selon eurotaxe, la vie d'un véhicule privé est de 7 à 8 ans.

3 Choix du véhicule

Depuis 2002 et l'achat du premier modèle multilift Lindner, de marque Autrichienne, nos services communaux ont fabriqué ou adapté toutes les bennes, afin de pouvoir les utiliser. Maintenant que nous devons le remplacer, le choix du modèle Lindner Unitrac 102 L avec système de levage 5 tonnes, nous semble très judicieux. Ce nouvel outil de travail est construit sur commande, à la carte, parfaitement prévus pour nos besoins. Il est moins cher, plus moderne et mieux équipé que le dernier. En cas de panne ou besoin supplémentaire, l'opportunité de pouvoir développer des synergies avec la commune voisine de Corcelles-

près-Payerne qui a depuis peu acquit un même modèle serait très intéressante .Ce véhicule est écologique (équipement de filtres à particules) et a une consommation de 5l/100km.

4 Utilisation du véhicule

Ce véhicule pourra être utilisé par tous les collaborateurs détenteur d'un permis 3,5 t sous la responsabilité du secteur EDP. Ce modèle sera utilisé pour le transport et le levage de différentes charges, max 7,5 t (barrières, tuyaux, blocs, bennes, matériel, etc...) et essentiellement attribué aux diverses tâches de salage et déneigement, pendant la période d'hiver, ceci avec un gros gain de temps.

5 Coût de remplacement

La reprise proposée pour ce véhicule, grâce à l'excellent travail de maintenance effectué pendant les 8 ans, par l'équipe du garage, est très intéressante (50'000.-). D'autre part ce genre de véhicule est très coté sur le marché et donc recherché. Les négociations ont permis d'avoir, un bonus de Fr. 3000.- répercuté, sur 1 année de garantie supplémentaire, pièces et mains d'œuvres comprises, ceci dans deux garages régionaux.

6 Récapitulatif

- Coût du véhicule de base Unitrac 102 L	Fr. 168'000.-
- Appareil de levage et prise de force	Fr. 39'000.-
Total TTC (y.c TVA 8% et rabais)	Fr. 207'000.-
./. reprise du véhicule actuel	Fr. 50'000.-
Immatriculation / RPLR – petites adaptations	Fr. 3'000.-
Total net TTC	Fr. 160'000.-

Le solde à amortir pour l'ancien véhicule est de 46'434.80, que nous proposons d'amortir en une seule fois, par le biais du compte de fonctionnement 2011.

7 Conclusions

En conclusion, et à l'unanimité de ses membres, la commission vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

Le Conseil Communal de Payerne

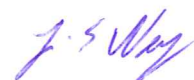
- Vu le préavis no 10/2011 de la Municipalité du 14 juin 2011 ;
- Oui le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- Article 1 :** d'autoriser la Municipalité à acheter un nouveau véhicule multifonctions de type Lindner Unitrac en remplacement de celui acheté par le biais du préavis no 19/2002.
- Article 2 :** de lui accorder à cet effet un crédit de Fr. 160'000.- (TTC).
- Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à financer ce montant de Fr. 160'000.- par les fonds disponibles en trésorerie.
- Article 4 :** d'autoriser à porter au bilan le montant de Fr.160'000.-et de l'amortir sur 10 ans
- Article 5 :** d'amortir en une seule fois, par le biais du compte de fonctionnement 2011, le montant de 46'434.80 représentant le solde du véhicule Lindner immatriculé en 2003 figurant dans nos comptes.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées

Pour la commission



Jean-Samuel Ney

Président rapporteur

Payerne, le 17 août 2011